RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# ABB NETTOYAGE ECOLOGIE

*« A2B NET ECO »*
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 58 Avenue de Wagram
75017 Paris
***RCS PARIS 513 839 308***

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq.
Le 1er janvier à 14 heures.

Les associés de la SAS « **ABB NETTOYAGE ECOLOGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, divisée en 1.000 actions de 50 euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis 58 Avenue de Wagram – 75017 Paris.

**Sont présents :**

- L'Eurl « **BJK HOLDING** », Présidente, associée, propriétaire de 667 actions,
Dont le siège social est sis 18 rue Albert Einstein – 77420 Champs sur Marne.
Immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 914 673 132.
Représentée par **Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES** gérant, associé, habilité en vertu d'une assemblée du 16 juin 2022.

- **Monsieur Mohamed Ben Younès BEN MAIZ**, associé, propriétaire de 333 actions,
Demeurant au 1 rue [redacted]
Né le [redacted] à [redacted] (Tunisie).
De nationalité [redacted], divorcé.

Soit au total 1.000 actions sur les 1.000 composant le capital social de ladite société.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES** en sa qualité de représentant légal de la société Présidente à savoir la société « **BJK HOLDING** ».

Les associés présents à l'Assemblée reconnaissent expressément avoir été convoqués conformément à la loi.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

[redacted]

**Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES** dépose devant l'assemblée :

- les statuts de la société,
- le projet de bail commercial avec la SCI « ASNS »,
- le texte des résolutions proposées.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social,
- Refonte intégrale des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités correspondantes.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions sont mises aux votes.

## RESOLUTIONS

### RESOLUTION N°1 : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société et de modifier en conséquence les statuts, à savoir :

*ANCIENNE MENTION*

« ***Article 4 : SIEGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé :*

[redacted]

*Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des associés ».*

*NOUVELLE MENTION*

« ***Article 4 : SIEGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé :*

[redacted]

*Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des associés ».*

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

AF

BM

## RESOLUTION N°2 : REFONTE INTEGRALE DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide compte tenu de la modification intervenue une refonte intégrale des statuts de la société.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

## RESOLUTION N°3 : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original afin d'accomplir les formalités légales.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

Fait à Paris,
L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 1er janvier.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

**L'Eurl « BJK HOLDING »,**
Représentée par **Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES**
*Présidente, associée,*
*(« Lu et Approuvé » + s*
Lu et approuvé

[redacted]

**Monsieur Mohamed Ben Younès BEN MAIZ**
*Associé,*
*(« Lu et Approuvé » + signature)*
Lu et approuvé

[redacted]